

DEPARTEMENT
DE
SAONE-et-LOIRE

Arrondissement de
MACON

Canton de
Mâcon-Centre

OBJET
de la délibération:

Modification des
effectifs

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :
29

Présents à la séance :
21

Suffrages exprimés :
27

Le Conseil a été
convoqué le :
10 juin 2024

La liste des délibérations a
été publiée et affichée
le 18 juin 2024

REPUBLIQUE FRANCAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville de **CHARNAY-lès-MACON (71850)**

Séance du : DIX-SEPT JUIN DEUX MILLE VINGT-QUATRE
(17 juin 2024)

Le Conseil Municipal s'est réuni le dix-sept juin deux mille vingt-quatre à 18h30, en salle du conseil, sous la présidence de Madame Christine ROBIN, Maire.

Etaient présents : Madame le Maire ROBIN Christine, Mesdames et Messieurs, DUVERNAY Florian, BUHOT Patrick, CHEVALIER Virginie, BASSET Jean-Paul, BEAUDET Marie-Pierre, COCHET Grégory, BERNARDET Pailine, BRASSEUR Loïc, GAUDILLERE David, CHERCHI Mickael, MONNERY Maguy, RENAUD Sylvain, ROSSIGNOL Michel, PERRIN Jacques, THOMAS Marie-Thérèse, TREMEAU Gaël, ISABELLON Anne, VOISIN Laurent, MONTEIX Anne, LOPEZ Patrick.

Etaient excusés : GAGNEAU Claudine est excusée et donne pouvoir à BEAUDET Marie-Pierre, CASTEIL Katia est excusée et donne pouvoir à BASSET Jean-Paul, GOUPY Sarah est excusée et donne pouvoir à BRASSEUR Loïc, JETON-DESROCHES Béatrice est excusée et donne pouvoir à MONTEIX Anne, PETIT Jean-Pierre est excusé et donne pouvoir à CHEVALIER Virginie, et RACINNE Christiane est excusée et donne pouvoir à LOPEZ Patrick.

Absents : BEAUDET Adrien et GARLET Teddy.

Rapporteur : le Maire

EXPOSE

Afin de mettre en conformité le tableau des effectifs avec le temps de travail rémunéré et s'adapter aux recrutements, la ville doit actualiser et adapter son tableau des effectifs.

1) Suppression d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet

L'agent titulaire de ce grade dans le service administration générale (accueil et état civil) va faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} juillet 2024. Ce poste sera pourvu par un adjoint administratif dans le cadre d'une mobilité interne. Ce poste est déjà existant au tableau des effectifs.

2) Suppression de deux postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet et création deux postes d'adjoint technique à temps complet

Afin de mettre en conformité le tableau des effectifs avec la réalité des recrutements, il convient de supprimer deux postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet au service travaux en régie et parc auto et créer deux postes d'adjoint technique dans ce même service suite à des recrutements externes.

3) Suppression d'un poste d'animateur principal de 1^{ère} classe, à temps complet, au service enfance jeunesse et création d'un poste d'attaché dans ce même service suite à une promotion interne.

4) Création d'un poste d'adjoint technique à temps complet pour le service entretien des locaux

Actuellement, des heures de ménage sont réalisées par plusieurs personnes sur des postes d'emploi contractuels avec des nombres d'heures faibles par semaine. De nouvelles missions sont à prendre en compte liés à l'agrandissement des locaux municipaux, notamment à la Maison Genetier et à la création d'une nouvelle classe à l'école Marie Curie.

DELIBERATION

VU le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1 ;

VU le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;

VU les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant ;

VU la délibération du 2 avril 2024 modifiant le tableau des effectifs ;

VU l'avis favorable à l'unanimité des commissions réunies du 5 juin 2024 ;

VU l'avis favorable du CST du 14 juin 2024.

Le rapporteur entendu,

Le CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

ACCEPTE la création, la suppression et la transformation de grades au tableau des effectifs telles que présentées ci-dessus.

APPROUVE le recrutement d'agents contractuels conformément aux dispositions du Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L.332-8 et suivants ainsi que l'article L.332-23.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Christine ROBIN

